



## COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 21 OCTOBRE 2019 – 20 H 30

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 17 - Pouvoirs : 3 - Votants : 20 - Majorité absolue : 11

Date de convocation du conseil municipal : 15 octobre 2019

Date d'affichage de l'ordre du jour : 15 octobre 2019

### Etaient présents

Michel BAHUAUD, maire,

Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Séverine MARCHAND, Patrick FEVRE, Adjoints,

Jean-Pierre GUIHEUX, Jacky VINET, Pierre-Louis GELY, Isabelle LERAY, Ollivier LERAY, Ludovic LE GOFF, Bruno MARCANDELLA, Jean-Claude PELATAN, Thérèse COUËDEL, Jean GÉRARD, Vanessa ANDRIET, Germaine LEBRUN.

### Etaient excusés

Annie FORTINEAU qui a donné pouvoir à Danièle VINCENT, René BERTHE qui a donné pouvoir à Michel BAHUAUD, Josette LADEUILLE qui a donné pouvoir à Pierre-Louis GELY, Maryse MOINEREAU (qui a donné pouvoir à Caroline GARNIER-RIALLAND), Caroline GARNIER-RIALLAND.

### Etaient absents

Benoît PACAUD, Stéphane ANDRE, Catherine DAUVE, Meggie DIAIS, Gaëtan LERAY.

Secrétaire de séance : Séverine MARCHAND - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **FINANCES**

- ✚ Fixation d'un tarif pour la diffusion du livre « De la mi-Carême au carnaval de Pornic »

### **INTERCOMMUNALITE**

- ✚ Modification des statuts de la Communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020
- ✚ Projet de mutualisation de la gestion des ports départementaux : approbation de la future structure budgétaire du syndicat mixte
- ✚ Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service de l'eau
- ✚ Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✚ Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
- ✚ Rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

### **PERSONNEL COMMUNAL**

- ✚ Modification du tableau des effectifs – Avancement de grade

### **COMMUNICATIONS DIVERSES**

## **FINANCES**

### **I – 8 – 2019 / Fixation d'un tarif pour la diffusion du livre « De la mi-Carême au carnaval de Pornic »**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'intérêt de faire la promotion du carnaval de Pornic, fête locale participant à l'identité du territoire,  
Entendu l'exposé de M. Le Maire,*

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil municipal**

**APPROUVE** l'instauration d'un tarif pour le livre « De la mi-Carême au carnaval de Pornic » écrit par M. Pascal MICHEL, (tarif identique à celui d'achat) à savoir 44,90 € TTC. La recette de la vente sera encaissée sur la régie « Culture-Événementiel-Communication ».

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat, à Madame la comptable publique, et fera l'objet d'une publication selon les formes habituelles.

**Adopté à l'unanimité**

## **INTERCOMMUNALITE**

### **II – 8 – 2019 / MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020**

*Vu les articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 juin 2019, approuvant l'adhésion de la commune de Villeneuve-en-Retz à la communauté d'agglomération « Pornic aggro Pays de Retz » au 1er janvier 2020,  
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 septembre 2019 acceptant d'étendre ses compétences, intégrer les évolutions réglementaires et entériner les statuts modifiés,  
Entendu l'exposé de M. Le Maire,*

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil municipal**

**ACCEPTE** que les statuts de la Communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz soient complétés suivant les modifications suivantes :

- rattachement de la commune de Villeneuve-en-Retz à la communauté d'agglomération « Pornic aggro Pays de Retz » au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- ajout d'une nouvelle compétence facultative de lutte contre les nuisibles, intégrant la prise en charge des actions de démoustication dites « de confort » pour le compte des communes
- intégration d'ajustements réglementaires relatifs aux compétences obligatoires des communautés d'agglomération ; à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'agglomération exercera ainsi 3 nouvelles compétences obligatoires :
  - l'eau
  - l'assainissement des eaux usées (compétence optionnelle déjà exercée par l'EPCI qui devient obligatoire)
  - la gestion des eaux pluviales

**ENTERINE** les statuts modifiés de la Communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz joints en annexe applicables à compter du 1er janvier 2020.

**Adopté à l'unanimité**

### **III – 8 – 2019 / PROJET DE MUTUALISATION DE LA GESTION DES PORTS DEPARTEMENTAUX : APPROBATION DE LA FUTURE STRUCTURE BUDGETAIRE DU SYNDICAT MIXTE**

*Vu les articles L. 3211-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,  
Vu les délibérations de l'Assemblée départementale et du Conseil municipal du 24 juin 2019, approuvant la création du syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de Loire-Atlantique, ses statuts, ainsi que le transfert de la compétence portuaire,  
Entendu l'exposé de M. Le Maire,*

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil municipal**

**APPROUVE** la structure budgétaire du syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de Loire-Atlantique selon l'architecture présentée en pièce jointe, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Adopté à l'unanimité**

### **IV – 8 – 2019 / RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU**

*Le Maire rappelle à l'assemblée :  
Vu l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,  
Vu le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable d'atlantique'eau,  
Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et M. Daniel BENARD,*

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil municipal**

**ATTESTE** avoir pris connaissance du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable d'atlantique'eau.

**Adopté à l'unanimité**

### **V – 8 – 2019 / RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

*Le Maire rappelle à l'assemblée :  
Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,  
Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et M. Daniel BENARD,*

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil municipal**

**ATTESTE** avoir pris connaissance du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de Pornic Agglo Pays de Retz.

**DIT** que ce rapport est mis à disposition du public (sur place en mairie et par voie d'affiche apposée pendant un mois).

**Adopté à l'unanimité**

## **VI – 8 – 2019 / RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

*Le Maire rappelle à l'assemblée :*

*Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,*

*Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et M. Daniel BENARD,*

***Après en avoir délibéré,  
le Conseil municipal***

***ATTESTE*** avoir pris connaissance du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de Pornic Agglo Pays de Retz.

***DIT*** que ce rapport est mis à disposition du public (sur place en mairie et par voie d'affiche apposée pendant un mois).

***Adopté à l'unanimité***

## **VII – 8 – 2019 / RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

*Le Maire rappelle à l'assemblée :*

*Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers,*

*Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,*

***Après en avoir délibéré,  
le Conseil municipal***

***ATTESTE*** avoir pris connaissance du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de Pornic Agglo Pays de Retz.

***DIT*** que ce rapport est mis à disposition du public (sur place en mairie et par voie d'affiche apposée pendant un mois).

***Adopté à l'unanimité***

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **VIII – 8 – 2019 / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENTS DE GRADE**

*Le Maire, rappelle à l'assemblée :*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son l'article 34 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;*

*Vu l'avis de la commission administrative paritaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du 26 septembre 2019,*

*Considérant la délibération du Conseil municipal du 23 septembre 2019 modifiant le tableau des emplois,*

*Considérant la nécessité de créer au titre des avancements de grade de l'année 2019 :*

- deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet*
  - un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet*
- et de supprimer :*

- deux postes d'adjoint technique à temps complet
- un poste d'agent de maîtrise à temps complet

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil municipal**

**DECIDE** d'adopter le tableau des effectifs ainsi modifié tel qu'il est annexé à la présente délibération, et qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés.

**Adopté à l'unanimité**

## **COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **STATIONNEMENT AUTOUR DE L'ECOLE RENE CERCLE**

Depuis la rentrée, la montée et la descente du car de transport scolaire, régulier ou occasionnel (sorties scolaires : piscine,...), se font désormais rue des Ajoncs.

Dans ce cadre, il avait été imaginé la transformation de l'arrêt de car situé face à l'Ilot de la Poste pour les arrêts minutes (utiles à l'école, aux commerces,...) : toutefois, le Département n'est pas favorable à cette suppression, cet arrêt restant utilisé par les lignes régulières ALEOP. La création d'un arrêt minute n'est donc pas envisageable.

### **PCAET (PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL) : CONSULTATION PUBLIQUE**

En lien avec les objectifs de l'Accord de Paris de 2015 (COP 21), conformément à loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, Pornic agglo Pays de Retz a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le projet de PCAET a été arrêté par délibération du Conseil communautaire du 27 Juin 2019.

Pensé comme la stratégie de transition énergétique et écologique du territoire, il vise plusieurs finalités :

- **atténuation** : limiter l'impact du territoire sur le changement climatique, en agissant sur la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables
- **adaptation** : réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique
- **préservation** de la qualité de l'air

En application de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation publique est organisée sur le projet de PCAET, du **21 octobre au 21 novembre 2019**. Les habitants sont invités à enrichir la démarche en apportant leur contribution :

- en ligne sur le site internet de Pornic agglo Pays de Retz ([www.pornicagglo.fr](http://www.pornicagglo.fr))
- par écrit sur les registres de consultation ouverts à cet effet et accessibles au siège de Pornic agglo Pays de Retz, 2 rue du docteur Ange Guépin - 44210 PORNIC ou à l'antenne 60-64 impasse du Vigneau - 44680 Sainte Pazanne.

### **WORK IN PORNIC – WIP**

Le Work in Pornic-WIP, bâtiment connecté en très haut débit, d'environ 1700 m<sup>2</sup>, ouvrira ses portes en juin 2020, sur la ZAC du Val Saint Martin à Pornic. Ce lieu adapté aux nouveaux modes de travail, est un espace dédié à l'entrepreneuriat, qui a vocation à devenir la vitrine de l'action économique portée par Pornic agglo Pays de Retz.

Ce lieu comprendra :

- des espaces de coworking (ouvert/ou petits bureaux)

- une pépinière d'entreprise (9 bureaux) destinée à accueillir des jeunes entreprises de moins de 3 ans, avec des loyers attractifs et progressifs
- un hôtel d'entreprises (5 bureaux) pour les entreprises de plus de 3 ans
- 11 plateaux de bureaux à aménager par des entreprises locataires
- 3 salles de réunions, des espaces détente, une terrasse panoramique
- des bureaux pour les permanences des partenaires
- un accueil partagé et des services mutualisés (photocopieur, domiciliation, accueil visiteurs...)

Ce nouvel équipement va permettre à l'agglomération de proposer un parcours résidentiel aux entreprises du territoire, et de renforcer les liens avec les partenaires de l'accompagnement des entreprises : Chambres consulaires, France Active, BGE...

Le service développement économique de l'agglomération sera également installé dans ce lieu, pour animer le site et accompagner les créateurs d'entreprises de la pépinière.

Un comité d'agrément composé d'élus et de partenaires sélectionnera les candidats éligibles à la pépinière d'entreprise ainsi qu'à l'hôtel d'entreprise.

### **POT D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

Le pot d'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le **samedi 26 octobre à 11h00**, à la salle des Fêtes, Espace Sports et Loisirs.

### **FETE DE LA SAINTE CECILE**

Le Réveil plainais fête la Sainte-Cécile, patronne des musiciens, le **samedi 16 novembre** : défilé dans les rues de La Plaine sur Mer à 15h00, discours à 16h00 et vin d'honneur ouvert à tous vers 17h00.

### **FETE DE LA SAINTE BARBE**

Le centre d'incendie et de secours de Préfailles / La Plaine sur Mer fête la Sainte Barbe le **samedi 14 décembre** :

- 10h30 : dépôt de gerbe au cimetière de la Plaine sur Mer
- 11h30 : revue de personnel sur le parking de la Poste
- 12h30 : discours et vin d'honneur à la salle des Fêtes

### **COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE**

- 9h00 : dépôt de gerbe à Préfailles
- 10h00 : messe à St Michel
- 11h00 : discours et dépôt de gerbe au monument aux morts à la Plaine

### **PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX**

- Lundi 25 novembre, 20h30
- Jeudi 12 décembre, 20h30 (initialement envisagé le lundi 16 décembre)

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,  
Michel BAHUAUD

